

Service départemental d'incendie  
et de secours de l'Ardèche

## DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 juin 2023

Délibération n° 2023-44

### Etaients présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves  
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

### Excusée :

Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

### Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours  
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement des ressources

-oOo-

Objet : Approbation du périmètre de l'opération « Contrôles techniques anti-pollution des véhicules de moins de 3,5 tonnes – Relance du lot n°8 – Secteur de Coucouron »

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant le lancement d'une consultation sur procédure adaptée pour les contrôles techniques anti-pollution des véhicules de moins de 3.5 tonnes, pour une durée de quatre ans à compter du 01/01/2020, allotie en 12 secteurs géographiques,

Considérant l'attribution de l'accord-cadre n°8 « secteur Coucouron » à la société Davous Control' Auto, Considérant la liquidation judiciaire simplifiée de la société Davous Control' Auto à compter du 6 mai 2023,

Considérant que les services techniques du SDIS de l'Ardèche font réaliser les contrôles techniques des véhicules de moins de 3,5 tonnes chez Sécuritest Contrôle Technique Automobiles, avenue du Maréchal Joffre à Langogne (48300), centre de contrôle technique le plus proche du secteur de Coucouron depuis la fermeture de la société Davous Control' Auto au 1er février 2023,

Considérant que 9 véhicules légers répertoriés dans le secteur de Coucouron doivent passer le contrôle technique d'ici le 31 décembre 2023, date d'échéance du marché n° 19TE023,

Considérant la proposition de relancer une consultation sans publicité, ni mise en concurrence (au regard de son montant) avec la société Sécuritest Contrôle Technique Automobiles, avenue du

Maréchal Joffre, 48300 Langogne avec un même montant annuel maximum, à savoir 760 € HT (912 € TTC) et sur la base de clauses techniques et administratives identiques aux accords-cadres à bons de commande actuels,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- I. **APPROUVE** la définition du périmètre de l'opération ;
- II. **AUTORISE** le lancement d'une consultation sans publicité, ni mise en concurrence au regard de son montant (articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique) avec la société Sécuritest Contrôle Technique Automobiles ;
- III. **PRECISE** que les crédits nécessaires sont déjà inscrits en section de fonctionnement, article 61551 « entretien et réparation matériel roulant », sous l'unité fonctionnelle 19SCTECTVL1 et le code famille 37.211 « contrôle technique VL », conformément à la nomenclature des marchés publics du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat